



L'ADRESSE BUSSY

BARÈME MAXIMUM DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES (1)

IMMOBILIER D'HABITATION :

- **VENTE** (Honoraires de transaction TTC maximum à la charge du vendeur, sauf convention contraire) :

- Appartements, pavillons, immeubles, terrains :
FORFAIT de 4 000€ TTC auquel s'ajoute une commission de 4% calculée sur le prix de vente net vendeur.

La somme découlant du pourcentage sera arrondie à la centaine inférieure

- Lots annexes : parkings, box, cave : FORFAIT de 2 000€ TTC

POUR UN MANDAT DE RECHERCHE AVEC HONORAIRES CHARGE ACQUEREUR – LE BAREME CI-DESSUS S'APPLIQUE

- **LOCATION (2) :**

Décret loi ALUR du 1er août 2014 applicable au 15 septembre 2014. Zone tendue (liste nationale des communes concernées par les zones tendues et très tendues sur www.legifrance.gouv.fr)

- Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20% à la charge du locataire :
 - Visites, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : Maximum 10 €/m²
 - Réalisation de l'état des lieux d'entrée : Maximum 3 €/m²
- Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20% à la charge du bailleur :
 - Entremise et négociation (indexées à la superficie du logement)
 - 41m² et supérieur : 150€ TTC
 - 31m² à 40,99m² : 200€ TTC
 - Inférieur ou égal à 30,99m² : un loyer hors charges
 - Promotion du bien auprès du public, visites, constitution du dossier et vérification de la solvabilité du locataire, rédaction du bail : Maximum 10 €/m²
 - Réalisation de l'état des lieux d'entrée : Maximum 3 €/m²

- **GESTION LOCATIVE :**

- Applicable sur les loyers encaissés charges comprises

Jusqu'à 500€	7,08% ht soit 8,50% ttc
De 501€ à 1 000€	6,25% ht soit 7,50% ttc
Au-delà de 1 001€	5,41% ht soit 6,50% ttc

- Assurance des Loyers Impayés (GLI) : 2,08% du loyer charges comprises

IMMOBILIER D'ENTREPRISE :

BARÈME MAXIMUM DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES (3)

- VENTE à usage professionnel : Locaux commerciaux, bureaux, entrepôts, Locaux d'activité :

- Prix de vente inférieur à 1 000 000 euros HT (un million d'euros) : 8% HT (soit 9,6% TTC)
- Prix de vente entre 1 000 001 euros HT (un million et un euro) et 3 000 000 euros HT (trois millions d'euros) : 7% HT (soit 8,4% TTC)
- Prix de vente entre 3 000 001 euros HT (trois millions et un euro) et 4 000 000 euros HT (quatre millions d'euros) : 6% HT (soit 7,2% TTC)
- Prix de vente entre 4 000 001 euros HT (quatre millions et un euro) et 5 000 000 euros HT (cinq millions d'euros) : 5% HT (soit 6% TTC)
- Prix de vente supérieur à 5 000 001 euros HT (cinq millions et un euro) : 4% HT (soit 4,8%TTC)

- LOCATION à usage professionnel : Locaux commerciaux, bureaux, entrepôts, Locaux d'activité :

- Pour un bail commercial : honoraires HT : 30% HT (soit 36% TTC)

Ces honoraires seront à la charge du preneur.

(1) / (2) / (3) Pour les mandat(s) délégués par un confrère, le montant des honoraires et la partie qui en a la charge sont ceux stipulés par le mandataire principal.